

PAR COURRIEL : 

Lévis, le 13 octobre 2017



**Objet : Demande d'accès
N/dossier : 17I068CM**

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès provenant du site Web de La Financière agricole le 26 septembre dernier ainsi que des précisions obtenues lors de votre conversation téléphonique avec La Financière agricole ce jour même à l'égard de l'obtention d'une copie de la Politique sur les demandes de révision et de sa procédure administrative relatives, entre autres, sur le processus de révision pour la Sauvagine.

Dans un premier temps, je tiens à vous informer que la Politique sur les demandes de révision est disponible sur notre site Internet au <https://www.fadq.qc.ca/fileadmin/fr/politiques/politique-demandes-revision.pdf>

Quant à la *Procédure des demandes de révision des décisions rendues par La Financière agricole du Québec en matière d'assurance, de protection du revenu agricole et de financement*, vous trouverez en annexe une copie de ladite procédure, sans les annexes. En effet, nous avons retranché ces dernières puisqu'il s'agit de modèles de lettres ou de formulaires utilisés lors du traitement administratif des demandes de révision.

Enfin, nous tenons à vous informer qu'en vertu de l'article 135 de la loi sur l'accès, une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par la Responsable de l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. À cet effet, vous trouverez ci-joint l'avis de recours.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La Responsable de la Loi sur l'accès
aux documents des organismes publics et sur
la protection des renseignements personnels,



CM/sg

p. j.

Direction des affaires juridiques

1400, boul. Guillaume-Couture, 4^e étage
Lévis (Québec) G6W 8K7
Téléphone : (418) 838-5606
Télécopieur : (418) 834-2238
Courriel : juridique@fadq.qc.ca